



VILLE DE  
LANDIVISIAU

Envoyé en préfecture le 18/11/2025  
Reçu en préfecture le 18/11/2025  
Publié le  
ID : 029-212901052-20251118-2025308-AR

## ARRETE MUNICIPAL N° 2025/308

*Portant autorisation de stationnement et de montage du cirque « BOSTOK »  
sur la place du Champ de Foire*

Le Maire,

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R. 411-5, R. 411-25 et R. 417-1,

**Vu** l'article L. 116-1 du Code de la voirie routière,

**Vu** l'article R. 610-5 du Code Pénal,

**Vu** les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la demande de Monsieur le Directeur du cirque « Bostok » en date du 24 octobre 2025,

**Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits du vendredi 31 juillet à 08h00 au lundi 3 août 2026 sur la partie sablée de la place du Champ de Foire, espace compris de l'avenue de Coat Meur à la hauteur du passage Daoudour, ceci afin de permettre l'installation du cirque BOSTOK. Les travées allant du passage Daoudour à la rue de Bideford devront rester libres au stationnement.

**Article 2** : La mise en place et le retrait de la signalisation réglementaire seront effectués par le demandeur.

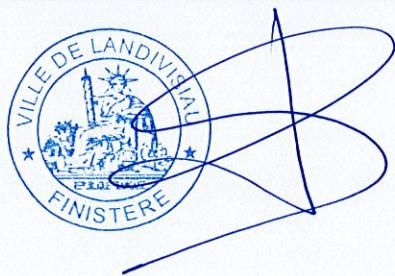
**Article 3** : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Landivisiau le 17 novembre 2025

L'adjoint au Maire,  
**Louis SALIOU**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En préfecture, le ..... 18 NOV. 2025  
Et de la publication, le .....  
L'adjoint au maire, 18 NOV. 2025  
Louis SALIOU



HOTEL DE VILLE / 19, RUE GEORGES CLEMENCEAU / C.S. 90609 / 29406 LANDIVISIAU CEDEX  
TÉL. 02 98 68 00 30 / FAX 02 98 68 35 24 / E-mail. : [landivisiau@ville-landivisiau.fr](mailto:landivisiau@ville-landivisiau.fr)

*Le courrier administratif doit être adressé à la Mairie, sous forme impersonnelle, à l'adresse suivante : Madame le Maire de Landivisiau – C.S. 90609 - 29406 LANDIVISIAU Cédex*